



Avance sur frais par chèque

Par **SISI78**, le **17/09/2011** à **11:29**

Bonjour,

Je devais partir en voyage avec un ami mi octobre. Il s'occupait de réserver les billets d'avion, je lui ai donc fait un chèque mi août afin qu'il l'encaisse dès qu'il aurait fait les réservations.

3 semaines après il m'a dit que le chèque était perdu et j'ai fait opposition. En parallèle il avait quand même le chèque et il l'a envoyé pour encaissement car on s'est séparé.

Depuis, j'essaie de lui faire annuler les billets d'avion en lui disant que contre une lettre de renonciation à mon 1er chèque, je lui en fait un autre du montant des frais d'annulation du voyage.

L'ami en question refuse cette option et me menace de lancer une procédure juridique pour opposition à un chèque emise.

Quels sont mes droits? Puis-je avoir une chance de ne pas être poursuivie si je prouve que ce chèque était pour des billets qui doivent être annulés car le voyage n'a plus lieu d'être?

Ou bien par le fait que j'ai émis un chèque quelque soit le motif, je suis en tord pour avoir fait opposition?

Merci.